

**MAIRIE DE FAY- LES – NEMOURS**



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 15 MARS 2021 A 18 H 30  
A LA SALLE POLYVALENTE**

<b>Présents :</b>	<b>M. Christian PEUTOT, Maire. Mme HELIOT-GUINDRE Marie-Hélène, M. BADJA Haspeter, Adjoints au Maire. M. Romain MIGEON, Mme ROUSTEAU Corinne, Mme PAROISSIEN Martine, M. MICHAULT Claude, M. CHANTEREAU Guillaume, M. BRUN Gérard, Conseillers Municipaux</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>De M. Gilbert PAVIE à M. Christian PEUTOT De M. Eric LEYDIER à Mme Martine PAROISSIEN</b>
<b>Absents :</b>	<b>M. Gilbert PAVIE et M. Eric LEYDIER</b>
<b>Secrétaire de séance nommé(e) à l'unanimité :</b>	<b>M. Claude MICHAULT</b>

L'an **2021, le 15 mars à 18 h 30**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fay – Lès – Nemours, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. PEUTOT Christian, Maire, à la salle polyvalente sise 6 Allée du Parc 77167.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 38.

Au vu des conditions sanitaires, M. le Maire demande le rajout au Conseil Municipal du dossier suivant :

- ✓ Annulation de la vente du bâtiment C4 par suite du refus de prêt des pétitionnaires.

➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rajout de ce dossier à l'ordre du jour.**

**1- Nomination du secrétaire de séance :**

➔ **Monsieur Claude MICHAULT s'est proposé et a été nommé à l'unanimité.**

**2- Approbation du compte – rendu de la séance du 19/01/2021 :**

➔ **Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte – rendu de la dernière séance du 19/01/2021.**

**3- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Commune :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de 2020 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du budget principal de la commune.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2020 de la Commune.

➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020 de la Commune, identique au Compte Administratif 2020 comme suit :**

**Résultats de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 58 740.98 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	291 772.08	Dépenses	94 780.45
Recettes	332 732.56	Recettes	112 560.95
Résultat exercice 2020	40 960.48	Résultat exercice 2020	17 780.50
Résultat de clôture 2019	937 992.56	Résultat de clôture 2019	13 304.84
Intégration résultat CCAS	5 516.66		
Résultat clôture 2020	984 469.70	Résultat de clôture fin 2020	31 085.34
<b>Résultats exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 58 740.98</b>			
<b>Résultats cumulés Fin 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 1 015 555.04 €</b>			

#### **4- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Commune**

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer en élisant le Président ou la Présidente chargée de recueillir les votes pour l'approbation du Compte Administratif 2020 de la Commune.

Mme Martine PAROISSIEN a été nommée Présidente à l'unanimité des membres présents ou représentés et accepte la fonction.

M. le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que le bilan de formation des élus pour l'année 2020 donne lieu à débat,
- Rappelle que les élus ont le droit d'être formés et qu'au cours de l'année ils sont avisés des éventuelles formations,
- Dit qu'en 2020, les élus ont pu assister aux formations gratuites et prises en charge par la Banque des Territoires, il n'y a donc pas de dépenses pour la commune.
- Rappelle les résultats du Compte Administratif de 2020 ci-dessous :

**5- Résultats de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 58 740.98 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	291 772.08	Dépenses	94 780.45
Recettes	332 732.56	Recettes	112 560.95
Résultat exercice 2020	40 960.48	Résultat exercice 2020	17 780.50
Résultat de clôture 2019	937 992.56	Résultat de clôture 2019	13 304.84
Intégration résultat CCAS	5 516.66		
Résultat clôture 2020	984 469.70	Résultat de clôture fin 2020	31 085.34
<b>Résultats exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 58 740.98</b>			
<b>Résultats cumulés Fin 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 1 015 555.04 €</b>			

- ➔ M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.
- ➔ Le pouvoir de M. Gilbert PAVIE, donné à M. le Maire, ne sera également pas pris en compte pour ce vote.
- ➔ Mme Martine PAROISSIEN, nommée Présidente par l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2020.
- ➔ Mme Martine PAROISSIEN recueille les votes.
- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (09 voix pour), approuve le Compte Administratif 2020 de la Commune.
- ➔ Les résultats sont repris au Budget Primitif Communal de 2021.

#### **5-Affectation du résultat de 2020 au Budget Primitif 2021 de la Commune**

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le résultat de clôture d'investissement 2019 est de : 13 304.84 €.
- Que le résultat d'investissement de l'exercice 2020 est de : 17 780.50 €.
- **Que le résultat de clôture d'investissement 2020 est de : 31 085.34 €.**
- Que le résultat de clôture de fonctionnement 2019 est de : 937 992.56 €.
- Que la part affectée à l'investissement en 2020 est de : 0.00 €.

- Que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est de : 40 960.48 €.
- **Que le résultat de clôture de fonctionnement 2020 est de : 978 953.04 €.**
- **Que l'intégration du résultat de clôture du CCAS est de : 5 516.66 €.**
- **Que le résultat de clôture de fonctionnement 2020 définitif (Commune + CCAS) est de : 984 469.70 €.**
- Que le montant des restes à réaliser au 31/12/2020 est de : 3 044.40 €
- Qu'il y a lieu d'affecter les résultats et que les excédents des sections de Fonctionnement et d'Investissement seront repris au Budget Primitif 2021 de la Commune.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

- ➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2020 au Budget Primitif de la Commune sur l'exercice 2021.**
- ➔ **Soit en section de Fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de 981 425.30 € (soit 984 469.70 € - 3044.40 € de restes à réaliser).**
- ➔ **Soit en section d'Investissement à l'article 001 (Solde d'exécution positif reporté) la somme de 31 085.34 €.**

## **6- Vote des taux des taxes communales (TFB – TFNB – TH/Taux figé) pour 2021**

M. le Maire,

- Rappelle au Conseil Municipal que les taux n'ont pas été augmentés depuis 1999.
  - Informe le Conseil Municipal que l'état 1259 n'a pas été reçu, à ce jour, pour 2021.
  - Indique que le produit des taxes directes locales reçu pour 2020 (produit fiscal attendu des taxes foncières bâti et non bâti) est de 118 184 € et exclu le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.
  - Informe que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 et que le produit prévisionnel est de 41 275 €. Ce montant sera prévu au Budget Primitif 2021 en plus du produit fiscal attendu, soit la somme de 159 459 €.
  - Propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux pour 2021 sachant que le budget de la commune en section de Fonctionnement est voté en suréquilibre.
  - Demande à l'assemblée de se prononcer.
- ➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**
    - **Décide de ne pas augmenter les impôts communaux pour 2021,**
    - **Fixe pour 2021, les taux comme suit :**
    - **Taxe Foncier Bâti : 17,20 %**
    - **Taxe Foncier Non Bâti : 39,88 %**

### **Pour information :**

- ➔ **Taxe Habitation : 6,27 % (Taux figé du fait de la réforme de la fiscalité directe locale)**

## **7- Vote des subventions 2021 aux organismes privés.**

M. le Maire,

- Expose qu'en cette période de crise sanitaire, les activités d'animations ont été réduites au minimum par l'Association Loisirs Amitié et que, d'un commun accord avec la Présidente de l'Association, la subvention a été réduite pour cette année.
- Précise que l'Association Sport Galop 77 a été très impactée financièrement par l'arrêt des cours d'équitation alors qu'elle continue à nourrir les chevaux.
- Précise que l'Association de chasse a réalisé cette année des travaux importants de rénovation de la maisonnette de l'ex-station de pompage et qu'elle mérite d'avoir une subvention plus importante.

- Précise que les autres associations n'ayant pas fait de demandes particulières se sont vu attribués les mêmes montants que les autres années.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

- ➔ La subvention pour l'Association Loisirs Amitié a été votée à la majorité (10 voix pour). M. Gérard BRUN, Trésorier Adjoint de l'Association, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.
- ➔ La subvention pour l'Association des Jeunes Agriculteurs du Canton de Château – Landon a été votée à la majorité (10 voix pour). M. Guillaume CHANTEREAU, Président de l'Association, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.
- ➔ Les autres subventions ont été votées à l'unanimité.
- ➔ Les montants sont prévus au Budget Primitif 2021 de la commune au chapitre 65 (Article 6574 pour les associations et article 657348 pour la Mairie de Saint-Martin Vésubie). Les subventions telles que réparties ci – dessous s'élèvent à 6 000 € au Budget Primitif pour l'année 2021.
- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté la répartition des subventions ci – dessous :

Association Loisirs Amitié	900 €
Association d'Histoire et d'Archéologie de FAY	150 €
Association de Chasse de FAY	1 000 €
Clic Soutien	100 €
Croix Rouge	300 €
Ligue contre le cancer	150 €
Le Jeu de l'Hôpital de Nemours	150 €
Pays de Nemours Running Trail	50 €
Les Restos du Cœur	400 €
USNSP Sport Adapté	100 €
Association Sport Galop 77 – Centre équestre de FAY	1 500 €
Association « Un Clic » Club Photos	200 €
Association des Jeunes Agriculteurs du Canton de Château – Landon	170 €
Gene	50 €
MNSP Karaté Club de NEMOURS	180 €
Don du sang E.F.S.	100 €
Mairie de Saint-Martin Vésubie	500 €

## 8- Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune.

- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 pour la section de fonctionnement en suréquilibre de 410 595 € et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 011	125 400.00	Chapitre 70	2 000.00
Chapitre 012	140 550.00	Chapitre 73	254 248.00
Chapitre 014	20 100.00	Chapitre 74	21 380.00
Chapitre 65	126 500.00	Chapitre 75	6 400.00
Chapitre 66	3.22	Chapitre 76	0.00
Chapitre 67	400.78	Chapitre 77	3 800.70
Chapitre 68	0.00	Chapitre 78	0.00
Chapitre 023	445 705.00	Chapitre 002 (*)	981 425.30
<b>Total</b>	<b>858 659.00</b>	<b>Total</b>	<b>1 269 254.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 20	56 000.00	Chapitre 13	169 000.00
Chapitre 21	664 000.60	Chapitre 16	0.00
Chapitre 22	0.00	Chapitre 20	0.00
Chapitre 23	0.00	Chapitre 21	0.00
Chapitre 10	1000.39	Chapitre 22	0.00
Chapitre 13	0.00	Chapitre 23	0.00
Chapitre 16	8053.61	Chapitre 10	26 308.66
Chapitre 26	0.00	Chapitre 024	60 000.00
Chapitre 001 (*)	0.00	Chapitre 021	445 705.00
Restes à réaliser Chap 21	3 044.40	Chapitre 001 (*)	31 085.34
<b>Total</b>	<b>732 099.00</b>	<b>Total</b>	<b>732 099.00</b>

<b>Total des 2 sections : Dépenses</b>	<b>1 590 758.00</b>	<b>Total des 2 sections : Recettes</b>	<b>2 001 353.00</b>
--	---------------------	--	---------------------

### (\*) Rappels :

Le Chapitre 002 d'un montant de **981 425.30 €** comprend le résultat de clôture de 2019 du fonctionnement d'un montant de 937 992.56 € + 40 960.48 € (résultat de l'exercice 2020 de fonctionnement) + 5 516.66 € (intégration du résultat du C.C.A.S.) – 3 044.40 € de restes à réaliser.

Le Chapitre 001 d'un montant de 31 085.34 € comprend le résultat de clôture de 2019 de l'investissement d'un montant de 13 304.84 € + 17 780.50 € de résultat de l'exercice 2020.

Les chapitres 021 et 023 fonctionnent ensemble. Le montant prélevé au fonctionnement dépenses sert à alimenter l'investissement recettes pour effectuer les travaux d'investissement.

Le chapitre 10 (en recettes) comprend les dotations, fonds divers, réserves d'un montant de 23 264.26 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 3044.40 € (restes à réaliser).

## 9- Vote du Compte de Gestion 2020 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de 2020 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du S.P.A.N.C.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2020 du S.P.A.N.C.

➔ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020 du S.P.A.N.C., identique au Compte Administratif 2020 comme suit :**

**Résultats de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = - 1 342.00 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 432.00	Dépenses	0.00
Recettes	90.00	Recettes	0.00
Résultat exercice 2020	- 1 342.00	Résultat exercice 2020	0.00
<b>Résultat de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement)</b>			
<b>soit : - 1 342.00 € + 0.00 € = - 1 342.00 €</b>			
Résultat de clôture 2019	35 022.52	Résultat de clôture 2019	0.00
Résultat clôture exercice 20	- 1 342.00	Résultat clôture exercice 20	0.00
<b>Résultat clôture exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 33 680.52 €</b>			

## 10- Vote du Compte Administratif 2020 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) :

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer en élisant le Président ou la Présidente chargée de recueillir les votes pour l'approbation du Compte Administratif 2020 du S.P.A.N.C.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de 2020 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du S.P.A.N.C.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2020 du S.P.A.N.C.

Mme Martine PAROISSIEN a été nommée Présidente à l'unanimité des membres présents ou représentés et accepte la fonction.

- ➔ M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.
- ➔ Le pouvoir de M. Gilbert PAVIE, donné à M. le Maire, ne sera également pas pris en compte pour ce vote.
- ➔ Mme Martine PAROISSIEN, nommée Présidente par l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2020.
- ➔ Mme Martine PAROISSIEN recueille les votes.
- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (09 voix pour), approuve le Compte Administratif 2020 du S.P.A.N.C. ci-dessous.
- ➔ Les résultats sont repris au Budget Primitif de 2021.

**Résultats de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = - 1 342.00 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 432.00	Dépenses	0.00
Recettes	90.00	Recettes	0.00
Résultat exercice 2020	- 1 342.00	Résultat exercice 2020	0.00
<b>Résultat de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement)</b>			
<b>soit : - 1 342.00 € + 0.00 € = - 1 342.00 €</b>			
Résultat de clôture 2019	35 022.52	Résultat de clôture 2019	0.00
Résultat clôture exercice 20	- 1 342.00	Résultat clôture exercice 20	0.00
<b>Résultat clôture exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 33 680.52 €</b>			

**11-Vote du Budget Primitif 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)**

- ➔ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 pour la section d'exploitation et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION EN EQUILIBRE**

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 011	27 200.00	Chapitre 70	1 600.00
Chapitre 012	0.00	Chapitre 74	0.00
Chapitre 014	0.00	Chapitre 75	0.00
Chapitre 65	8 081.00	Chapitre 76	0.00
Chapitre 66	0.00	Chapitre 77	0.48
Chapitre 67	0.00	Chapitre 78	0.00
Chapitre 68	0.00	Chapitre 002 (*)	33 680.52
Chapitre 023	0.00		
<b>Total</b>	<b>35 281.00</b>	<b>Total</b>	<b>35 281.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE**

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Tous les Chapitres	0.00	Tous les Chapitre	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>Total</b>	<b>0.00</b>

<b>Total des 2 sections :</b>	<b>35 281.00</b>	<b>Total des 2 sections :</b>	<b>35 281.00</b>
Dépenses		Recettes	

## 12-Vote du Compte de Gestion 2020 du Lotissement du Parc

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de 2020 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du Lotissement du Parc.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2020 du Lotissement du Parc.

→ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020 du Lotissement du Parc, identique au Compte Administratif 2020 comme suit :**

**Résultats de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 523 777.05 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	709 355.16	Dépenses	476 222.95
Recettes	709 355.16	Recettes	1 000 000.00
Résultat exercice 2020	0.00	Résultat exercice 2020	523 777.05
<b>Résultat de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) :</b> <b>0.00 € + 523 777.05 € = 523 777.05 €</b>			
Résultat de clôture 2019	0.00	Résultat de clôture 2019	- 53 314.60
Résultat clôture exercice 20	0.00	Résultat clôture exercice 20	523 777.05
<b>Résultat clôture exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 470 462.45 €</b>			

## 13-Vote du Compte Administratif 2020 du Lotissement du Parc

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer en élitant le Président ou la Présidente chargée de recueillir les votes pour l'approbation du Compte Administratif 2020 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de 2020 (du Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Nemours) du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY.

Il précise qu'il est identique au Compte Administratif 2020 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY.

Mme Martine PAROISSIEN a été nommée Présidente à l'unanimité des membres présents ou représentés et accepte la fonction.

- **M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.**
- **Le pouvoir de M. Gilbert PAVIE, donné à M. le Maire, ne sera également pas pris en compte pour ce vote.**
- **Mme Martine PAROISSIEN, nommée Présidente par l'assemblée, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de 2020.**
- **Mme Martine PAROISSIEN recueille les votes.**
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (09 voix pour), approuve le Compte Administratif 2020 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY ci-dessous.**
- **Les résultats sont repris au Budget Primitif de 2021.**

**Résultats de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 523 777.05 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	709 355.16	Dépenses	476 222.95
Recettes	709 355.16	Recettes	1 000 000.00
Résultat exercice 2020	0.00	Résultat exercice 2020	523 777.05
<b>Résultat de l'exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) :</b> <b>0.00 € + 523 777.05 € = 523 777.05 €</b>			
Résultat de clôture 2019	0.00	Résultat de clôture 2019	- 53 314.60
Résultat clôture exercice 20	0.00	Résultat clôture exercice 20	523 777.05
<b>Résultat clôture exercice 2020 (Fonctionnement + Investissement) = 470 462.45 €</b>			

## 14-Vote du Budget Primitif 2021 du Lotissement du Parc

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 du Lotissement de la Résidence du Parc de FAY, pour la section d'exploitation et la section d'investissement en équilibre, avec reprise des résultats antérieurs, comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 011	50 000.00	Chapitre 70	1 200 000.00
Chapitre 012	0.00	Chapitre 73	0.00
Chapitre 014	0.00	Chapitre 74	0.00
Chapitre 65	1 938 462.45	Chapitre 75	0.00
Chapitre 66	5 000.00	Chapitre 76	0.00
Chapitre 67	0.00	Chapitre 77	323 000.00
Chapitre 68	0.00	Chapitre 78	0.00
Chapitre 022	0.00	Chapitre 042	470 462.45
Chapitre 042	0.00	Chapitre 043	5 000.00
Chapitre 043	5 000.00	Chapitre 002 (*)	0.00
<b>Total</b>	<b>1 998 462.45</b>	<b>Total</b>	<b>1 998 462.45</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE

DEPENSES EN €		RECETTES EN €	
Chapitre 20	0.00	Chapitre 13	0.00
Chapitre 21	0.00	Chapitre 16	0.00
Chapitre 22	0.00	Chapitre 20	0.00
Chapitre 23	0.00	Chapitre 21	0.00
Chapitre 10	0.00	Chapitre 22	0.00
Chapitre 13	0.00	Chapitre 23	0.00
Chapitre 16	0.00	Chapitre 10	0.00
Chapitre 18	0.00	Chapitre 18	0.00
Chapitre 26	0.00	Chapitre 26	0.00
Chapitre 27	0.00	Chapitre 27	0.00
Chapitre 040	470 462.45	Chapitre 021	0.00
Chapitre 041	0.00	Chapitre 040	0.00
		Chapitre 041	0.00
Chapitre 001 (*)	0.00	Chapitre 001 (*)	470 462.45
<b>Total</b>	<b>470 462.45</b>	<b>Total</b>	<b>470 462.45</b>

<b>Total des 2 sections : Dépenses</b>	<b>2 468 924.90</b>	<b>Total des 2 sections : Recettes</b>	<b>2 468 924.90</b>
--	---------------------	--	---------------------

### 15-Opposition au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Nemours

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014 dispose que si une Communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), elle le devient automatiquement le 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population, dans les 6 mois précédant cette date.

La loi du 15 février 2021 n°2021-160 prorogeant l'état d'urgence sanitaire a modifié la période d'opposition.

Son article 5 prévoit que le délai d'opposition court du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021.

Pour rappel, le transfert de la compétence à l'E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) aurait pour conséquence l'élaboration du P.L.U. Intercommunal à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN).**

## **16- Annulation de la vente du bâtiment C4 suite au refus de prêt de la Banque des pétitionnaires**

M. le Maire :

- ✓ Rappelle à l'assemblée qu'en 2020 a eu lieu la vente par adjudication du bâtiment C4.
- ✓ Précise que les élus du mandat précédent ont choisi l'acquéreur selon les critères suivants : 60 % pour le projet et 40% pour le montant d'achat.
- ✓ Rappelle que l'acquéreur actuel a été choisi pour son projet de gîte familial sur la partie haute du bâtiment et pour l'installation de son entreprise d'espaces verts en sous-sol.
- ✓ Indique que l'acquéreur a fait savoir il y a 15 jours lors d'un rdv en mairie qu'il ne pouvait pas se faire financer son projet par les banques.
- ✓ Rappelle que la commune lui a accordée deux délais supplémentaires (soit un an en raison de la pandémie) et tout dernièrement en lui proposant de demander auprès des banques un financement en deux étapes, ce qu'elles n'ont pas suivi.
- ✓ Demande au Conseil Municipal d'acter la caducité de la vente.
- ✓ Indique que le Conseil Municipal devra à nouveau se positionner ultérieurement sur le devenir du bâtiment :
  - Vente par adjudication avec ou sans restriction,
  - Travail avec un établissement public foncier de la région I.D.F.,
  - Démolition puis constitution de 2 à 3 lots supplémentaires à vendre,
  - Proposition faite à la Communauté de Communes du Pays de Nemours d'installer un gîte de groupes où une pépinière d'entreprises.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'annulation de la vente à la SCI LA COCINA.**

## **17-Divers**

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- **Décisions du Maire** : Afin de pouvoir déposer sur les plateformes, avant la date butoir, les dossiers de demandes de subventions, M. le Maire indique qu'il a pris deux décisions, dans le cadre de ses délégations attribuées par le Conseil Municipal (cf. Délibération n°7-2020 du 26/05/2020).  
  
**Décision n°1-2021** : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 auprès de l'Etat pour le plan de relance.  
  
**Décision n°2-2021** : Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipeement Rural 2021 auprès du Département.
- **Eglise** : Les travaux de rénovation des charpentes et des toitures relatifs à la tranche 4 sont terminés. La réception des travaux est prévue mardi 16/03/2021.
- **Parc de FAY** : M. le Maire précise que la signature des promesses de vente des lots n°1 – 6 -10 et 15 a eu lieu. Celle des lots 9 et 11 est en attente.
- **Projet d'Antenne GSM** : M. le Maire informe que la mise en service de l'antenne (pour 4 opérateurs) sera effectuée en fin d'année 2021 s'il n'y a pas de contretemps.
- **Projet de rénovation de la Mairie** : M. le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention, dans le cadre d'un contrat rural, a été envoyé et qu'un premier rendez-vous interviendra prochainement.
- **Projet de jardins d'enfants et de jardins partagés au Lieudit « Carrouge »** :

M. le Maire fait le point sur les dossiers.

M. le Maire informe que M. Claude MICHAULT a étudié l'acte d'achat pour retrouver les bornes sur le terrain et qu'un courrier sera adressé à la propriétaire Mme Monique DOUCHET (représentée par M. NAUDIN).

M. le Maire informe l'assemblée que la Sté AKUO a accepté la demande de la commune.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'assainissement du terrain seront lancés après obtention de 3 devis.

- **Projet d'enfouissement des lignes rue de l'Eglise** : M. le Maire informe l'assemblée que le S.D.E.S.M. (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) sera maître d'œuvre et que les travaux débiteront en septembre 2021. Un courrier sera adressé aux riverains très prochainement.
- **Projet d'enfouissement du câble éolien du Parc de Beaumont-du-Gâtinais** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise titulaire du marché, TPF, commencera les travaux à la mi-mai 2021. M. le Maire précise qu'un flash infos communal sera adressé à la population avant la publication par l'entreprise.
- **Projet éolien sur FAY – LES – NEMOURS** : M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec les quatre maires des communes limitrophes du plateau et qu'à la suite de cette réunion chaque Maire fera voter son Conseil Municipal contre le projet éolien. M. le Maire précise que la Sénatrice, Mme Colette MELOT a saisi le Préfet de Seine-et-Marne.
- **Projet de vidéoprotection** : M. le Maire informe l'assemblée que la commune attend des devis et que l'adjudant référent quitte la Gendarmerie.
- **Vaccinations (COVID-19)** : M. le Maire remercie Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE qui gère ce dossier. La liste des personnes de plus de 75 ans et personnes vulnérables est mise à jour chaque week-end et est transférée à la Communauté de Communes du Pays de Nemours pour les rendez-vous de vaccinations. Des appels téléphoniques réguliers sont effectués.
- **Animations et Communications** : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine naturel et bâti, Monsieur le Maire a reçu une demande de Madame Amandine PEQUIGNOT, enseignante en Master 2, qui se propose dans le cadre d'une université d'été de venir une journée sur la commune et d'encadrer un groupe d'étudiants français et suisses (de Neufchâtel). Mme Amandine PEQUIGNOT sera accompagnée de M. THERET, M. DELAMOTTE (Fondation du Patrimoine) et M. BODU (sur Pincevent). Une réunion de la Commission CCATPSC (Communication – Culture – Animations – Tourisme – Patrimoine – Sports – Cérémonies) a lieu le lundi 22/03/2021 pour la mise en place de cette animation.

Fête du déconfinement : si les conditions sanitaires le permettent, une fête pourrait avoir lieu sur la commune début juillet 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.**

**Le présent compte – rendu a été lu et approuvé par le secrétaire de séance, M. Claude MICHAULT en date du 19/03/2021.**

Le 19/03/2021,  
Le Maire,  
Christian PEUTOT



**30, Rue Grande 77167 Fay – Lès – Nemours –  
Tel : 01.64.28.10.76. – Fax : 01.64.78.03.92  
E-mail : [mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr)**